L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 24 DECEMBRE 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre.—Température—Pluies partielles et temps généralement couvert et sombre, vents du nord devenant variables, baromètre stationnaire ou baissant légèrement.

Temperature du 23 décembre 1880
Thermomètre de C. DURAND, Opticien.

6 heures du matin	Fahrenheit	Centigrade
Midi	48	9
3 P. M.	52	11
6 P. M.	52	11

Bulletin météorologique.

Jeudi, 23 décembre, 2 h. 08 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Gia	55	Louisville, Ky	36
Atlanta	50	Memphis, Tenn	34
Corsicana, Tex	—	Mobile, Ala	50
Cairo, Ill	36	Montgomery, Ala	46
Chattanooga, Tenn	39	Nashville, Tenn	36
Cincinnati, O	35	New Orleans, La	49
Davenport, Iowa	—	Omaha, Neb	22
Dubuque, Iowa	—	Pittsburgh, Pa	28
Galveston, Texas	45	Savannah, Gia	56
Indianola	45	Shreveport, La	41
Keokuk, Iowa	—	St-Louis, Mo	30
Key West, Fla	70	St-Paul, Minn	—
La Crosse, Wis	—	Vicksburg, Miss	50
Leavenworth, Kan	—	Yankton, D. T	—

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	7.06	Nashville, Tenn	9.04
Cairo, Ill	15.04	New Orleans*	6.00
Cincinnati, O	15.01	Omaha, Neb	7.03
Davenport, Ia	—	Pittsburgh, Pa	3.05
Keokuk, Iowa	—	Shreveport, La	14.02
La Crosse, Wis	—	St Louis, Mo	5.08
Leavenworth, K	—	St-Paul, Minn	—
Louisville, Ky	7.10	Vicksburg, Miss	29.00
Memphis, Tenn	12.01	Yankton	—

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

L. DUNNE,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les 24 heures.

Mariages.

George De Forest Holby à Mlle Louise H. Gibbs, George L. Creevy à Mlle Kate Ryan, Jacob Genheimer à Mme Vve Anna Parle, Rudolf Baron von Langermann à Mlle Georgina Lozea, Thomas Crow à Mme Vve Sarah Crawford, Bernard Brunnert à Mlle Johanna Catherine W. Lockefet, Daniel H. Moriarty à Mlle Henriette McGuinn, Joseph L. Jarreau à Mlle Katie Maxwell, Henry O'Connor à Mlle Harriet Williams.

Naissances.

Mme Wm J M De France, une fille, 22 nov,
" Geo Calderon, une fille, 13 déc,
" Jno Bauer, une fille, 22 nov,
" Wm Brunold, une fille, 13 déc,
" Lawrence Hamburger, un garçon, 22 septembre
" J Ad Hencke, un garçon 24 nov
" Peter Graham, une fille, 8 déc,
" J R S Hallowell, une fille, 15 déc,
" Ferdinand Dielke, un garçon 13 déc,
" Hubert Rolling, un garçon, 9 déc,
" John Salisbury, un garçon, 22 nov,
" Henri Ernst, une fille, 8 déc,
" Dr R J Meingera, une fille, 29 nov,
" Geo A Fuller, jumelles, 27 août,
" Len Hegbby, un garçon, 31 oct.

Décès.

Mme Victorine Escarraguel, 34 ans, No 64 rue St Pierre,
Joséphine L Spitzfaden, 7 jours, enfant St Claude et Bayou,
Mme Ellen Porter, 51 ans, No 12 rue Market, native d'Irlande,
Albert Charles, c. 1 an rue Dumaine près Roman
Joseph Louis Kollman, 3 mois, rue Front, près Cambronne,
Amélia Porée, c. 10 ans, coin Quatrième et St Patrick,
Anna Williams, 6 mois No 439 rue Chartres,
Benjamin Brown, c. 75 ans Carrollton,
Geo Jacob Bottelberger, 27 ans, No 178 rue Harmonie, natif d'Allemagne.

Voyageurs arrivés aux principaux hôtels.

HOTEL ST CHARLES.

C S Davis, W M Brinkerhoff New York; J B Williams, Pittsburg; J B Hawkins, ville, Wm L Shaffer et femme, Lne, J C Fryer, New York; A M Spiral, St Louis, Jno F Bouf, Vic E F White, New York, H C Noelle, Conn; J Bailey, Mildale, Ky, N S Kalisky, New York, S B Duncan, Lne, L J Bradford et femme, Mlle Bradford, Covington, Ky, Mme B H Lanier et famille, Mlle L Trousdale, Lne, Peter Blow, St Louis, J T Shaygne, Phil, T McKinney, Canada, R D DuBose et femme, Geo, J W Crumbie, Bowling Green, Ky, P J Potter, Wm J Potter, Bowling Green, Ky, J A Davis, Memphis, J D Hague, New York, L A Bartlett, Washington, D Lockhart, ville, Thos J Shaffer, A D Lacy, St Mary, J C Heminway, New York, S C Fuller, Detroit Mme O Stolley, Mlle A E Ladd, Detroit, Thos Fawcett, Pittsburg.

CITY HOTEL.

J C Oates, Nlle Orléans; Trugg Moss, E A Weeks, Louisville, Ky, S K Mayers, Mobile, Ala, Rev. J B Anderson et femme, Wilmington, Ala, Wm H King, Philadelphia, Pa, E McIlhenny, Nlle Iberie, Le, Solon Eakins, Brantford Ont Ca, Wm Hinze, Woodstock Ont Ca, Jos Fitzpatrick, paroisse St Charles La, J F Cresswell, Millikens Bend, J R Hunter, Red River, S Wisst, Nlle Orléans, J K Crosby, Yarmouth, N S, P B Brook St, John, N B, J Wilson, Capt Hon R Lynch, Portland, Me, Walter B Wills Philadelphia, Pa, Jno F Edwards, Atlanta, Ga, Henry Eaton, Belleville, Tex, W B Dugan, Galveston, S Brooks, La Mass, Iowa, Rev Thos Ayre Throckmorton, Doberie Wis, J C Brown, Crystal Spring, J C Lopez, Houston Tex, J J Thames, Wesson Miss, Robert Young, Natchez, Miss, W H Adams, Chicago, Ill, Frank McGuire, Lake Providence, Lne, G W K Reed, Philadelphia, Pa, C W Read, Fort Kearn, Lne, J H Parker, Natick, Mass, E A Weeks, Louisville, Ky, T McIlroy, Toronto, Canada, Jas G Lamb et femme, Summit, Miss, John H Hager et femme, N O, Lne, I K C Hunter, du navire dragueur des State-Unis O Gwynne.

La somme de mille piastres et la juridiction des tribunaux. —Une demande à la cour suprême.—Mary L. Harper, exécutrice testamentaire, en avait appelé à la cour suprême d'un jugement rendu, par l'ancienne cour de district de la paroisse d'Orléans, avant l'adoption de la constitution de 1879, dans le procès intitulé "J. M. Tippery contre la succession de W. T. Harper."

La somme en litige était de mille dollars.

La cour suprême avait déclaré ne pas avoir juridiction et ordonné que l'appel fût transféré à la cour d'appel.

L'ordre de la cour suprême ayant été exécuté et la question soumise au tribunal indiqué, celui-ci avait refusé de prendre connaissance du procès en déclarant que, vu la somme, il n'avait pas juridiction.

Mme Harper demandait à la cour suprême d'obliger la cour d'appel, par un "mandamus", à décider la question.

Le juge président Bermudez a ordonné, hier, à la cour d'appel, d'obtempérer à la demande de Mme Harper ou de présenter, le mercredi, 29 décembre, à onze heures du matin, les raisons pour lesquelles la pétition ne serait pas accueillie.

Cour Criminelle de District.—A la section A—juge Roman—Perry Jones est accusé de coups de poignard; Gilbert Taylor, de vol; John Hoffman, de recel de marchandises qu'il savait avoir été volées; John Thomas, de voies de fait; Stephen Savon, de port d'arme cachée.

Le décret qui condamne W. W. Beasley à vingt ans de travaux forcés, pour homicide; celui qui condamne Sevella Hall, c. à un an de travaux forcés, pour détournement de fonds—ont été inscrits. Ces décrets sont ceux par lesquels la cour suprême a maintenu les verdicts des jurés et les sentences des juges.

Le ministère public a renoncé à la poursuites d'Antonio Dowd, accusé de blessures.

Bill Jones, c, qui s'est reconnu coupable de blessures, a été condamné à une piastre d'amende et six mois de prison.

A la section B—juge Luzenberg—Henry Seymour, c., Charles Porter on Big Charley, c, Dora Lee ou Johnson et Elizabeth Ross ou Bella Ross, c—sont accusés de vol.

Wm. Smith, Sam Johnson, Geo. W. Beck et Henry Cooper sont accusés de voies de fait.

Cour du juge Hillenberger.—L'officier de police Wm. Cooper, accusé de l'homicide de Wm. Robinson, a fourni un cautionnement de $5000 pour répondre de sa comparution.

Otto Johnson, pour voies de fait, a été condamné à une amende de $20 ou à vingt jours de prison de paroisse.

Joseph Stier et Gustave Lee, accusés de vol, ont été envoyés en prison en attendant l'interrogatoire; ils n'ont pu donner un cautionnement de $500.

George Zimmer, accusé de voies de fait, a été condamné à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse; il a, en outre, fourni un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite durant six mois.

Jake Johnson, accusé de vol, a été envoyé devant la cour criminelle de district. Cautionnement de $500.

Achille Cazères, qu'un affidavit de M. Labuquière accuse de port d'armes cachées, a été renvoyé de la plainte.

Louis Fox, accusé d'avoir déchargé une arme dans les limites de la ville, a été acquitté.

Achille Cazères accusé d'insultes, de menaces et de bris de paix, a été condamné à une amende de $10 ou à vingt jours de prison de paroisse.

Cour du juge Davey.—Joe Marie, accusé d'être entré, nuitamment, dans une maison, avec effraction, et d'y avoir commis un vol, a été requis de fournir un cautionnement de $1,000 en attendant l'interrogatoire.

Henry Evans, accusé de vol, a été envoyé en prison. Il n'a pu donner un cautionnement de $250.

David Black, le Dr W. W. Black et John Vincent, accusés de port d'armes cachées, ont été envoyés devant la cour criminelle de District. Cautionnements variants de $100 à $250.

La fête de Noël à la Cathédrale.—Le *Propagateur* annonçait, samedi dernier, que la fête de Noël serait célébrée, cette année, à la Cathédrale St-Louis, avec une solennité inaccoutumée. Nous pouvons dès aujourd'hui donner quelques détails intéressants sur les cérémonies qui auront lieu à la grand'messe de 10 heures.

Monseigneur l'archevêque Perché officiera pontificalement, entouré des autorités ecclésiastiques du diocèse.

Le chœur de la Cathédrale, au grand complet, et sous la direction de M. Kitzeger organiste, exécutera le chef-d'œuvre de musique religieuse que l'on appelle la messe de Gounod.

Plusieurs artistes de l'Opéra s'y feront entendre.

M. Mangé chantera les Rameaux de Faure; Mme Lablache, dont on a déjà entendu et admiré la grande et belle voix à la Cathédrale, exécutera le Noël d'Adam; enfin Mme Lablache, Mme de Méric et Mlle Nina Lablache, exécuteront l'*Agnus Dei* de la grande messe solennelle de Rossini.

Paragraphes.—Dans le procès que Samuel J. Hart intentait à E. A. Burke, trésorier, et Allen Jumel, auditeur de l'Etat, dans le but de les obliger à lui payer $75,000 de coupons détachés de "bonds" consolidés, le juge Rightor a rendu, tout récemment, la décision suivante : "La cour considérant que le pouvoir de taxer est l'essence de la souveraineté; que la souveraineté étant inaliénable, ne saurait devenir l'objet d'un contrôle judicaire dans le sens de la section 10 de l'article 1 de la Constitution des Etats-Unis; que la puissance souveraine, après avoir appliqué peut, de par sa volonté souveraine, révoquer l'application de ses revenus définitifs, sans être sujette à un autre contrôle qu'à celui de son propre sens moral; considérant que, dans le procès actuel, le souverain a par le 3e article de l'ordonnance de la Constitution de 1879, ordonné un changement dans l'allocation faite par l'amendement constitutionnel de 1874—le "mandamus" est refusé." M. Hart ayant demandé un appel suspensif à la cour suprême, le juge vient de le lui accorder.

—La barque italienne "Giove" est partie de Gretna, pour Queenstown; elle emporte 8,250 sacs de tourteaux et 9,000 douves.

—La barque française "Veloce", qui se rend à Gibraltar, a une cargaison de 2,310 barils d'huile de graine de coton.

—La cloche d'alarme de la compagnie de pompiers Pélican No 4 est en mauvais état.

—L'assessement du cinquième district porte à $1,945,147 la valeur des propriétés foncières, de cette partie de la ville.

—M. et Mme George Canby, aidés de plusieurs dames et messieurs du troisième district, se proposent de planter un arbre de Noël à l'asile des orphelins de Ste-Marie. Les personnes qui désirent réjouir les cœurs des jeunes enfants sont priées d'envoyer leurs dons à M. G. Canby, No 518 de la rue Royale; M. Jas. Fahey, No 162 de la rue Commune ou 154 de la rue de l'Esplanade; M. Elizardi, coin des rues Maudeville et Craps; M. Jas. Convers, No 76 de la rue de l'Esplanade; M. C. F. Seeman, coin des rues Enghien et Royale; M. M. E. Garvey, chez MM. Garvey & Co., coin des rues Front et Bienville; à l'asile, coin des rues Marzant et Chartres.

—Dans le département des taxes, M. Walshe, administrateur des finances, a maintenu le colonel Théodore James dans ses fonctions et nommé M. Forstall inspecteur des "licences."

—A dater de lundi prochain, l'Asile des orphelines de la rue du Camp sera ouvert, pendant quelques jours, aux personnes qui désirent le visiter. Les bonnes sœurs qui le dirigent sollicitent des offrandes pour les pauvres enfants.

—Les organisateurs de la foire au profit de l'hôpital Touro ont lieu de se féliciter du résultat de la fête—une des plus belles qui se soient encore données à la Nouvelle-Orléans.

—Hier matin, à neuf heures et demie, une enfant de deux mois, fille de M. John Gueld, est morte, subitement, au No 209 de la rue Melpomène. Le coroner en a été averti.

—Une heure plus tard, Julius Trasant, âgé de treize ans, en jouant avec un petit pistolet, a blessé son frère (âgé de sept ans) au dessus de la hanche. L'accident est arrivé au coin des rues Front et Madison, à Carrollton.

—Joe Marie, accusé d'avoir volé un sac de café marqué P. J. C. et pesant 135 livres, a été arrêté au coin des rues Gravier et Levée.

—Hier matin, plusieurs individus à qui l'on avait refusé l'entrée de la maison de Clara Woods, au coin des rues Bassin et Comminge, ont, par méchanceté, cassé plusieurs vitres de la porte, puis se sont enfuis.

—Abe Moody, c, accusé d'avoir battu Cora Anderson, a été arrêté dans la rue Bassin, près Douane.

—Rosa Johnson, c, âgée de 14 ans, a été arrêtée à l'encoignure des rues Donaldson et Franklin. Elle est accusée de vagabondage.

—Paul Godefroy, pour avoir troublé la paix et s'être servi d'un langage indécent, a été arrêté au coin des rues Cambronne et Front.

—Eli Lewis, c., accusé de s'être battu et d'avoir troublé la paix, a été arrêté à Algier.

—Henry Goverd, employé au "Louisiana Dry Dock" a été légèrement blessé par un morceau de bois qui lui est tombé sur l'oreille gauche.

—Henri Evans, c., a été arrêté sur la Levée, au pied de la rue Gravier. Il est accusé d'avoir volé un sac de café évalué à vingt-cinq piastres, du magasin de MM. Dymond et Gardes, coin Tchoupitoulas et Gravier.

—Deux coups de pistolet ont été tirés dans la rue Clay, entre les rues Jefferson et Toulouse. La police n'a pu savoir qui avait déchargé l'arme.

—Jos. Lang, pour s'être battu et avoir troublé la paix, a été arrêté dans la rue du Canal, entre les rues Bourbon et Royale.

—Lizzie Williams et Victorine Lacey—toutes deux de couleur—ont été arrêtées pour le même délit, dans la rue Toulouse près Dauphine.

—Un voleur s'est introduit dans la résidence de Mme Henderson, au coin des rues Deuxième et Camp; avant qu'il ait pu rien enlever, il a été vu par Mme Henderson qui a fait appeler l'officier de police Robinson; à l'approche de celui-ci, le voleur s'est enfui en escaladant la barrière.

—Le feu s'est communiqué à une lampe allumée que M. Fred White remplissait. Il n'y a pas eu de dégâts, M. White ayant, à temps, jeté la lampe dans la rue.

—Otto Johnson, a été arrêté sur la Levée, près de la rue Marigny. George Peters l'accuse de voies de fait.

—Hier matin, à trois heures, un incendie a éclaté à la résidence de M. P. Deslord, à l'encoignure des rues Urquhart et Annette. Les flammes ont été promptement éteintes par la pompe Babcock du voisinage. Les réparations coûteront une quinzaine de piastres. L'alarme n'a pas été donnée.

—Un autre incendie a éclaté, hier matin, dans une vieille cabane non habitée, située au coin des rues Levée et Désirée. La bâtisse a été entièrement détruite. On a tout lieu de croire que c'est l'œuvre de la malveillance.

—Hier matin, M. Ben Gerson, négociant, a été grièvement blessé par un véhicule qui lui est passé dessus au coin des rues Erato et Magasins.

—Hier matin, un feu s'est déclaré dans une maison en bois, vide, située à l'encoignure des rues Dauphine et Deléry et appartenant à MM. Bacas frères; les voisins se sont promptement rendus maîtres des flammes. Les dégâts sont insignifiants. C'est, depuis trois mois, la seconde fois que l'on essaie d'incendier la maison. On ignore comment le feu a été mis, mais on croit à la malveillance.

—M. Joseph Schultz se trouvait au coin des rues Bourbon et St-Louis; un petit garçon lui a pris une montre et une chaîne ainsi qu'un billet de dix piastres, puis s'est enfui. Poursuivi par l'officier de police Sutton, l'enfant s'est précipité dans une maison portant le No 98 de la rue Dauphine, mais malgré des recherches on n'a pu découvrir où il était passé. Hier matin, une femme de couleur a remis la montre au sergent Wilkinson en lui disant qu'elle l'avait ramassée des mains de Joe Steer; le sergent est parvenu à arrêter Steer ainsi que Gustave Lee, fils de la femme qui lui a remis la montre. Gustave était avec Steer au moment du vol.

—Wm. Thompson, que l'officier de police Cooper a blessé, lundi, au coin des rues Peters et Douane, est mort, hier matin, à l'hôpital de charité.

—Le général John L. Lewis, que le gouverneur a nommé commissaire de jurés, est entré, hier, dans l'exercice de ses fonctions.

—Le drapeau des Etats-Unis a flotté, hier matin, au-dessus de l'hôtel de ville, en l'honneur du 23 décembre 1814, date de la première bataille qui se soit livrée à la Nlle-Orléans.

—L'appel des causes aura lieu, aujourd'hui, à la cour civile de district. On le fait habituellement le samedi, mais demain étant la Noël, les juges ont décidé de le faire la veille.

—M. Hester, secrétaire du Cotton Exchange, a eu l'obligeance de nous adresser, hier soir, une circulaire de la trésorerie de Washington relativement aux statistiques de la douane—circulaire qui vient d'être obtenue, par l'intermédiaire du comité de finances du Sénat, à la sollicitation de l'hon. B. F. Jonas, et qui est le résultat d'une correspondance du comité de commerce de la Bourse au coton (M. L. C. Jurey, chairman) avec notre sénateur. Il y est défendu aux officiers de la douane de livrer à la publicité les noms des expéditeurs ou des consignataires.

—Le sous-coroner Dreifus a tenu, hier, une enquête sur les restes de M. Philippe Steltz, qui a disparu en 1874, et comme il n'a trouvé aucune marque, le juri a rendu un verdict déclarant que la cause de la mort de M. Steltz est inconnue. Le fusil trouvé près des restes avait un canon chargé et l'autre déchargé. Prosper, l'homme de couleur qui accompagnait M. Steltz à la chasse, a dit qu'après qu'il se fut séparé de M. Steltz, il a entendu une détonation dans la direction que le défunt avait prise. Les restes ont été confiés à la famille.

—Hier, à deux heures de l'après-midi, James Carr, employé à bord du steamer français Alexandre Bixio, tombait du pied de la rue Espagne, a été grièvement blessé à la tête par les écoutilles qui lui sont tombées dessus. Après avoir reçu le soins du chirurgien du steamer, il a été transporté chez lui, rue de la Levée, entre celles St-James et Market.

—Walter Basil, c., âgé de trois ans, a été grièvement brûlé à la résidence de sa mère, rue McCarthy, près Adams. Il passait devant un poêle lorsque ses vêtements ont pris feu.

—Aucun accusé n'a été jugé, hier, à la cour criminelle de district, les jurés ayant été renvoyés depuis mercredi et ne devant se réunir de nouveau que lundi prochain.

—A la cour civile de district, la succession de Pierre Noël Canton, celle de Catherine Desrayaux, celle de C. A. W. Multhauk, celle de Frank Xavier Zaeringer, celle de Wm. Quelebeau, et celle du Dr Ives René LeMonnier, sont ouvertes.

—Le juge Houston a rendu un jugement de $2160 en faveur de MM. Dénègre, Desforges et Cie., et contre le "Louisiana Cotton Tie Company" pour charbon fourni au "Champion Cotton Press."

—Hier soir, à sept heures, le train de marchandises du chemin de fer de la Mobile, s'est heurté contre un camion appartenant à Thomas Walson, coin des rues Levée et Douane. Un des mulets a été légèrement blessé à la jambe gauche.

—Wm Hogan, âgé de seize ans, a été légèrement blessé au ventre par un petit garçon qui jouait aux dés avec lui au coin des rues Ste. Marie et Rousseau. On l'a transporté chez lui dans la rue Annonciation, près Ste. Marie où il a reçu les soins du Dr Harbour. Hogan n'a pas voulu dire le nom de son assaillant.

—Hier soir, vers les onze heures, John Smith, a été volé d'une somme de quatre-vingt piastres, dans une maison de la rue Dryades, près Gravier. Il en a informé la police vers minuit. On croit que ce matin on réussira à arrêter ceux qui lui ont enlevé ce montant.

Suicide bizarre.—A Schwarzenbourg, en Saxe, des jeunes gens et des jeunes filles étaient réunis dans une salle de danse. Un danseur entra; il avait à la bouche un objet qu'on prit pour un cigare, et il se dirigea vers le lustre pour l'allumer. Une explosion épouvantable se produisit, les lumières furent éteintes, les parois craquèrent, danseurs et danseuses furent couverts de sang. Le jeune homme avait mis le feu à une cartouche de dynamite qu'il tenait à la main. Des restes informes gisaient sur le parquet.

Fête pour tout le monde, cette semaine mais surtout pour les enfants, à l'Etoile Rouge.

—Les messieurs élégants peuvent se coiffer élégamment et à un bon marché surprenant chez Reinerth à Montardier.

Plaisanteries funèbres.—Parmi les productions du genre gai, il a été publié, il y a cent ans environ, un livre intitulé *Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant*. Instructif et facétieux à la fois, ce petit ouvrage qu'on ne trouve plus contient une quantité de citations, d'anecdotes fort piquantes, écrites avec une grande simplicité de style.

"Au moment de la mort d'Auguste, quand ses amis entrèrent :—"Eh bien! leur dit il, comment trouvez-vous que j'ai joué cette farce de la vie?" Et il ajouta : "Si vous êtes contents, battez des mains et applaudissez l'acteur!"

"Rabelais, à sa dernière heure, disait à ceux qui l'entouraient : "La comédie est jouée."

"Louis XIII est mort en faisant exécuter et en accompagnant lui-même un morceau de sa composition.

"Un élégant écrivain italien du seizième siècle, Giacomo Bonfadius, condamné à mort en 1566 pour s'être permis de violentes satires contre les familles puissantes de Gênes, écrivait, le jour de son supplice, à J.-B. Grimaldi : "Si de l'autre monde on peut donner quelque nouvelle sans trop causer d'effroi, je le ferai. *Je dois quelque chose à ma patrie et dar qualche segno senza sparento, la faro.*"

Saint Augustin raconte qu'un prêtre s'ingéniait à suspendre en sa personne par la pendaison les mouvements de la vie. Un beau jour il s'pulpia et resta bien pendu dans une de ses épreuves.

"En Angleterre, il était d'usage au seizième siècle que les patients prononçassent *in extremis* un discours très applaudi. L'éloquence des pendus était fort goûtée de ces insulaires."

Nous ajouterons que les plaisans des bords de la Tamise ont eu il y a peu d'années un spectacle de leur goût. Un malheureux gagnait sa vie en se pendant aux arcades d'un pont et débitait des farces. Un jour il manqua sa manœuvre et resta pendu sur place, à la grande satisfaction des curieux qui n'attendaient que ce lugubre dénoûment.

Dans ce même pays d'hilarité funèbre, le jovial colonel Luttrel parut à Londres en 1771 à un bal, travesti en mort. Enveloppé du suaire, porté dans un cercueil chargé d'inscriptions lamentables, il allait achezer sa figure quand passèrent des matelots qui emportèrent le farceur dans sa bière et l'allèrent déposer en un cimetière voisin où il faillit mourir de froid et de terreur dans le séjour des morts.

Mme Favart, avant de rendre le dernier soupir à Belleville en 1772, composa son épithaphe, la mit en musique et la chanta dans les intervalles des plus cruelles douleurs.

Rappelons enfin que Voltaire conservait pieusement un testament en vers du grand Frédéric, sur l'enveloppe duquel il avait écrit : "Testament du roy de Prusse lorsqu'il voulait mourir en 1757."

—Une étrenne utile à un enfant : un jouet composé de une jolie cheqetette.

L'assortiment de cravatures fines de l'Etoile Rouge est immense.

—Le *Petit Marseillais* reçoit du Caire, 26 novembre, une lettre qui lui annonce une affreuse découverte.

Le scheick Hamouda jouissait d'une grande réputation de sainteté et était en grande vénération. Il avait, disait-il, reçu du Prophète, sous forme de philtres surnaturels, le moyen de combattre toutes les maladies et de guérir les plus rebelles. Aussi tous les malades contraient-ils le consulter. Chez les femmes surtout c'était un véritable engouement. Le bruit des cures merveilleuses opérées par le scheik attirait au Caire des gens venus de toutes les provinces de l'Egypte, et l'affluence était d'autant plus considérable qu'Hamouda, pour ajouter au prestige de sa mission, n'exigeait aucune espèce d'honoraires.

Or, dernièrement, la femme d'un officier égyptien vint à son tour le consulter. Le soir, cette femme n'avait pas encore reparu chez elle.

Inquiet d'une si longue absence, le mari conçut des soupçons, et la police avertie par lui pénétra dans le domicile du scheik; mais les perquisitions les plus minutieuses n'amenèrent aucun résultat. L'on allait se retirer lorsque l'un des agents découvrit une porte secrète donnant dans un jardin attenant. Les investigations furent poussées de ce côté et l'on finit par trouver une citerne maçonnée au fond de laquelle on aperçut le cadavre de la femme de l'officier sur un monceau d'autres victimes dont la mort remontait à diverses époques.

C'étaient les cadavres de ses clientes que le scheik Hamouda jetait là après s'être emparé des parures de prix dont les Orientales riches ont l'habitude de se couvrir toutes les fois qu'elles vont en visite.

Le scheik a tout avoué au kadi qui l'interrogeait. Il ne faisait aucun mal aux femmes pauvres, mais il était impitoyable pour ses clientes riches : il les tuait, les dépouillait et les précipitait dans la citerne. Le misérable a tant de crimes de ce genre à se reprocher qu'il ignore lui-même le nombre de ses victimes. On ne soupçonne pas comment tant d'atrocités ont pu rester si longtemps ignorées.

—A l'occasion des fêtes, MM. Reinerth & Montardier vendront leurs chapeaux et leurs casquettes de premières qualités pour hommes, jeunes gens et enfants, à des prix d'une modicité inconcevable.

Chez la citoyenne Cadolle.

On lit dans le *Figaro* :

Ces jours derniers, la citoyenne Cadolle, l'amie de Louise Michel, s'est fait arrêter à la manifestation sur la tombe de Ferré. Devant la police correctionnelle elle a laissé entendre qu'elle avait un moyen mystérieux mais pratique de venger les martyrs. Elle a été acquittée; son fils a été condamné à six jours de prison.

Intrigué, nous nous rendons au 78 de la rue Saint-Louis-en-l'Ile, au premier, porte à droite; nous sonnons.

Une jeune fille vient ouvrir et nous introduit.

La citoyenne Cadolle est debout près de la table ronde placée au milieu de la salle. Sur la table, parmi les morceaux de drap, pêle-mêle, les petits paniers pleins de fil et d'aiguilles, des piles énormes de sous formant de leurs bataillons serrés.

Un enfant d'une dizaine d'années, près de la table, attend.

La citoyenne, d'un mot, me demande la permission d'achever le payement au *petit amnistié*. Elle lui donne quelques-unes des belles piles de sous et lui présente un reçu à signer. Le marmot prend la plume, tire la langue, barbouille, lentement mais avec air sérieux; les mains jointes et pleines de mousse, il s'en va en reniflant.

Ce modeste lever de rideau me permet d'étudier la salle et les assistants.

La citoyenne Cadolle est une brune au teint pâle, encore jeune et sans une ride; les yeux pleins font paraître le nez faible et le visage un peu large. L'aspect est quelque peu sérieux, une moue fréquente de la lèvre inférieure qui se porte sur la lèvre supérieure accentue cette expression. Les yeux noirs et les cheveux très foncés forment sur le front deux bandeaux dont s'échappent des mèches frisées et indisciplinées.

Elle est vêtue d'une jupe noire et d'un de ces corsages en laine brune tricotée que portent les ouvrières.

Trois jeunes femmes sont debout depuis mon entrée et me regardent d'un air grave.

Au fond, près du poêle de fonte, un homme barbu, de quarante-cinq ans environ, tourne d'un air mélancolique quelque chose qui ficasse dans une casserole.

Sur les chaises, près des fenêtres, des amoncellements de gilets fauflés; des lambeaux de drap à cheval sur les barreaux; des bouts de fil qui flottent. Je suis chez une gilétière.

Mme Cadolle sorte dans un tiroir le reçu signé par le petit apprenti communard et m'introduit dans la pièce voisine. Un lit, une commode, deux chaises, une malle, s'y logent avec peine.

En m'entendant déclarer mon titre de reporter du Figaro, la citoyenne Cadolle passe aussitôt dans la première salle et crie :

—Madame Dalang, venez donc!

Une jeune femme, aux grands yeux noirs et vifs, au teint frais, coquettement vêtue, accourt et sans façon, s'assied sur la malle.

—C'est ma malle, dit-elle, j'arrive à l'instant de Genève. Songez donc. J'ai appris que mon amie avait été arrêtée. J'ai quitté mon mari qui a été expulsé, vous savez, à cause de l'affaire Marcerou....

La conversation s'engage. Je demande quel but les femmes de la Révolution poursuivent.

—Nous voulons que la femme qui travaille ne reçoivent plus un salaire dérisoire et n'en soit plus réduite à *faire métier de son sexe* pour vivre.

—Vous appartenez à quelque comité?

—Pas du tout. Nous trouvons même que les comités existants sont parfaitement bêtes à notre cause qui l'inaction. Nous ne voulons aucun droit politique pour la femme, mais bien une modification dans sa situation économique, et pour cela nous attendons tout des hommes. Lorsqu'ils auront obtenu d'abord pour eux, ils pourront céder à notre exigence.

—Et le parti dont vous attendez tant de belles choses est uniquement le parti révolutionnaire?

—Mais oui. Quel autre s'est jamais occupé de nous?

—Mesdames, il me semble qu'autrefois la femme était une esclave, une chose, et que le Christianisme l'a rendue l'égale de l'homme.....

Toutes deux me regardent avec de grands yeux.

—C'est la première nouvelle!

—Mesdames, je suis heureux d'être le premier.....

—Nous sommes obligées de ne constater que ce que nous voyons. La religion, aujourd'hui, abrutit la femme.

—Mesdames, c'est la première nouvelle!

—Nous sommes heureuses d'être les premières.....

Mon terrain, je vois que toute conversation est impossible, je prends une autre thèse.

—Pourquoi n'avez vous confiance qu'en la révolution? N'avez-vous point entendu parler d'un roi qui voulait donner la poule au pot à son peuple!

—Oui! et qui se ruinait avec ses maîtresses!

Pauvre Henri IV mort ruiné! par Mme Ravaillac sans doute.

—En quoi aidez-vous les hommes de la révolution?

—En faisant tout ce que les femmes peuvent faire, et surtout par l'influence morale qu'il nous est permis de prendre sur eux.

Puis, Mme Cadolle me raconte son arrestation après la Commune.

—Je suis restée six mois en prison à Versailles. A ce moment-là, un de mes frères était prisonnier des Allemands, l'autre était dans l'armée versaillaise, le troisième était volontaire de la Commune.

"On a cadenassé la porte de ma maison; mes deux sœurs et mon fils, très jeunes, ont été jetés dans la rue. Pendant les six mois de ma captivité, ces pauvres enfants ont vécu misérablement. J'ai été acquittée, c'est vrai, mais en apprenant les souffrances de mes sœurs et de mon fils, j'ai senti la haine se glisser en moi et, dès lors, je n'ai plus songé qu'à la révolution.

"Je me suis mise au travail avec énergie. J'étais gilétière. Après bien des peines et des privations, je suis parvenue à me mettre un tant soit peu à l'abri du besoin, ainsi que tous ces pauvres enfants.

"Mon mari, ouvrier peintre, travaillait de son côté, et mon fils, dès qu'il en a eu l'âge, a appris un métier. Il est chainetier.

"Voyez, monsieur, ce portrait. C'est celui de mon fils. Il a dix-huit ans."

Je regarde le portrait, et s'il n'est point flatté, le jeune homme doit être un assez beau garçon.

—Vous comprendrez, poursuit-elle, quelle a été ma fureur, l'autre jour, en le voyant arrêter avec moi. Oh! je n'étais plus une femme, mais une lionne. Je tenais un agent comme ça, par le bras... on nous a poussées chez le conservateur du cimetière; il y faisait noir.... et pourtant nous étions allées visiter la tombe d'un ami... Ce n'est qu'en voyant des agents près de nous que j'ai crié : Ferré, nous te vengerons! Sans cela il ne se serait rien passé.

—Vous avez été acquittée.

—Oui, s'écrie vivement la jeune citoyenne Dulang, elle a été acquittée, et cela m'a beaucoup ennuyée.

—Tiens! dis-je en riant, vous auriez voulu voir votre amie en prison!

—Certainement. Pour arriver à quelque chose de bien, il faut souffrir d'abord. (S'interrompant, elle crie) : Papa Cadolle, taillez la soupe, hein!

Le papa Cadolle, gravement, se met à couper les tranches de pain qui tombent et s'emplent dans la soupière.

Nous, nous pourrinvions notre grave discussion religieuse-politico-économique.

—Je viens de voir mon fils à la santé, dit Mme Cadolle, il est très épanoui. On dirait presque qu'il est content d'être en prison.

—Oh! il doit être très heureux. Chacun est fier de souffrir pour sa cause, qu'elle soit bonne ou mauvaise.

—La nôtre sera bonne.

—Elle est bonne, oui, mais vos moyens sont mauvais. Je crois que la meilleure solution, se produirait avec le roi.

Toutes les femmes se récrient.

—Le roi serait seul. Vous avez aujourd'hui 363 rois, sans compter tous ceux qui sont venus ou viendront s'ajouter à la grande table opportuniste.

—Soyez persuadé, monsieur, que nous sommes moins éloignés des royalistes que des opportistes. Ceux-ci, premiers, au moins, sont francs. Les opportunistes sont des bourgeois exploiteurs.

Sur cette bonne parole, je me lève et prends congé de mes hôtesses en me félicitant de leur accueil familièrement cordial.

En traversant la première pièce, je vois le mari, toujours grave, qui toujours tourne avec une cuiller la sauce qui toujours fricasse sur le poêle.

Ma foi, la femme ne peut pas être très sérieuse des pomités communardes, aller porter des bouquets rouges sur les tombes des martyrs, comparaître devant les tribunaux politiques et remuer, sur le feu, des sauces.

Deux habitués du café Riche parlaient de la disparition du sunnomné :

—Crois-tu que ça été vite fait!

—Je causais encore avec lui il n'y a pas huit jours.

—Et il te semblait bien portant!

—Comme toi et moi.

—Quel est le médecin qui l'a soigné!

—Aucun. Il est mort de lui-même.

—Un conservateur des médailles se plaignait à M. Cohen, son collègue, des insomnies que lui causait la chaleur.

—Moi, mon cher ami, je n'ai jamais trop chaud, même avec trois couvertures sur mon lit.

—Comment pouvez-vous y tenir, l'été

—Ah! l'été, je les mets dessous.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ETRANGERES

Suppression des jeux à Monaco.

Paris, 23—Une commission internationale a été formée pour arriver à supprimer les